



## Séance du jeudi 29 septembre 2011

### VILLE DE SOLLIES PONT

| NOMBRE DE MEMBRES  |                |                             |
|--|----------------|-----------------------------|
| Afférents<br>Au<br>Conseil   | En<br>exercice | Ont pris<br>part au<br>vote |
| 33   | 33             | 32                          |
| <b>Date de la convocation</b><br>21 septembre 2011   |                |                             |
| <b>Date d'affichage</b><br>22 septembre 2011   |                |                             |
| <b>Objet de la délibération</b><br><i>Pôle services techniques –<br/>Service urbanisme –<br/>Approbation de la dation sur<br/>l'immeuble situé 55, rue de<br/>la République.</i> |                |                             |
| Vote pour à l'unanimité  |                |                             |
| <b>POUR : 32</b>   |                |                             |
| <b>CONTRE : 0</b>  |                |                             |
| <b>ABSTENTION : 0</b>  |                |                             |

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth

**Procurations :**

aucune

**Absents :**

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Il est rappelé que par délibération en date du 19 mai 2011, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à lancer une consultation suivant un cahier des charges établi par la commune, concernant la cession du bâtiment sis 55, rue de la République sous forme de dation afin de réaliser un passage public pour les piétons reliant la rue de la République et les berges du Gapeau.

Ce passage permettra également l'accès de secours à la maison de retraite Félix PEY.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le projet d'aménagement ci-après joint,

CONSIDERANT la proposition de monsieur GUCCIONE d'aménager ce cheminement conformément au cahier des charges annexé, sous forme de dation en contre partie de la cession de la parcelle cadastrée section AT n° 162 sise 55, rue République.

VU l'estimation de la valeur de la dation

**CONSIDERANT** que les conditions résolutoires de la dation sont les suivantes :

- Les délais de commencement et d'achèvement des travaux doivent être compris entre le mois de décembre 2011 et décembre 2012,
- La réception des travaux au plus tard le 20.12.2012,
- La production d'une garantie extrinsèque d'achèvement des travaux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

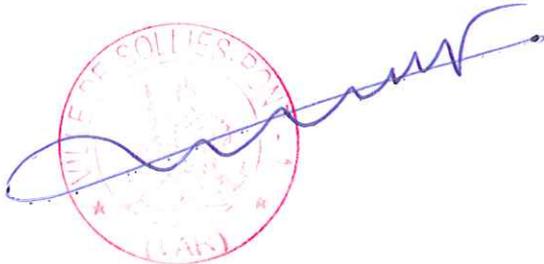
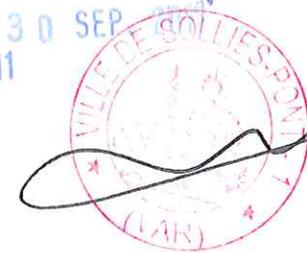
- **AUTORISE** monsieur le maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer cette dation auprès du notaire.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

30 SEP. 2011





## Projet d'aménagement d'un passage piéton immeuble 55, rue de la République

### I – Préambule

Le but est de permettre le passage des piétons entre la rue de la République et le cheminement le long des berges du Gapeau.

Ce passage doit permettre l'évacuation ou l'accès des secours à la maison de retraite Félix PEY, en remplacement de la passerelle métallique actuellement en place à cet effet.

Les esquisses jointes illustrent le descriptif des prestations souhaitées.

Les implantations, l'état de la structure, la stabilité, les dimensions, les niveaux existants et futurs sont à vérifier sur place.

La livraison du cheminement à la collectivité devra être effective au premier décembre 2012.

Les travaux devront être réalisés par le bénéficiaire. Toute sous-traitance sera soumise au préalable à l'agrément de la collectivité publique.

### II – Rez-de-chaussée

- Démolition des parois verticales (non portantes).
- Soutien provisoire de la partie droite de l'escalier.
- Démolition de la dalle REZ (haut des caves).
- Démolition de la dalle balcon.
- Dégagement de la cave, préparation de fondations le long des deux mitoyens.
- Construction de deux filières béton et de deux parois épaisseur 15 cm agrafées aux murs mitoyens.
- Pose d'un plancher (poutres, gamelles et couche de solidarisation suivant profil). Voir esquisses.
- Le niveau de référence + - 0.00 correspond au niveau extérieur côté rue.
- Pente + - 2 cm/m (soit 10 cm au centre). Petits trottoirs latéraux de + - 5 cm côté escalier. Revêtement des trottoirs : carrelage antidérapant. Le départ de l'escalier sera le résultat d'un nombre entier de marches.
- Le revêtement du passage sera similaire au revêtement extérieur (pavés porphyre + éclairage LED).
- Le complément de l'escalier vers l'étage sera identique à l'existant (dimension, aspect, matériaux).
- L'escalier vers la cave sera réhabilité et ouvert créant un accès vers le vide sanitaire par une trappe.
- Les parois verticales de la cage d'escalier seront vitrées pour la partie accès aux étages et opaques pour la partie accès cave.
- Toutes les autres parois seront décapées et recevront un placage de pierres (le but est de répondre aux normes acoustiques et thermiques en vigueur, pour les habitations mitoyennes).
- Les quatre angles seront exécutés avec gorge s'harmonisant avec les gorges

horizontales du plafond.

- Plafond : Faux-plafond sur toute la surface (y compris gorges correspondantes aux gorges verticales). Le faux plafond sera esthétique, et prévu pour un usage en extérieur. Il aura des propriétés thermiques et acoustiques conformes aux normes en vigueur pour l'isolation des immeubles à usage d'habitation. (coupe feu 1 heure).
- La remise sous l'escalier recevra les compteurs et les tableaux nécessaires aux différents logements.
- La paroi latérale située à droite en entrant sous le porche sera pourvue d'une armoire de 2 x 3 boîtes aux lettres.

### **III – FACADES**

#### **1) Avant :**

- Le trumeau central sera éliminé.
- Un cadre en béton (y compris arc plein cintre en pierres naturelles) reprendra toutes les contraintes dues à cette modification.

#### **2) Arrière :**

- Idem façade avant.

#### **3) Enduits extérieurs :**

- L'ensemble des enduits sera revu et complété similairement à l'existant.

### **IV ECLAIRAGES**

#### **- Par le plafond :**

- A prévoir dans le faux-plafond, (pavés de néon dans boîtiers étanches esthétiques).
- Puissance et automatisme suivant les normes éclairage public (compteurs, tableaux voir local remise).

#### **- Par le sol :**

- LED bleues (idem éclairage rue de la République).
- Réservations et fourreaux à prévoir dans le plancher et le vide sanitaire.
- L'axe des LED suivra l'axe médian du cheminement piéton.

### **V - JARDIN**

- Mise à niveau suivant profil.
- Déplacement de l'arbre et de la vasque.
- Continuité de la rampe d'accès.
- Pavement idem intérieur.
- Bordures Latérales (type P1).
- Percement du mur arrière (niveau et dimensions suivant esquisses).
- Réservations pour la fenêtre du voisin (bordures et évacuation des E.P. vers la maison de retraite).
- Enduits (idem façades).

### **VI –CHEMINEMENT (vers parking)**

**1<sup>ère</sup> phase Côté gauche (sortie jardin vers cour maison de retraite):**

- rampe à construire d'une longueur de + - 8 m en pente douce pour rejoindre la cour.
- Sur la largeur du passage du mur du jardin (+ - 3.20 m) le cheminement sera horizontal sur une longueur de + - 4 m.
- La largeur du cheminement sera de 1.50 m + l'épaisseur du mur de clôture.
- La rampe sera constituée d'un muret de hauteur variable, d'un remblai, d'une dalle en béton et d'un revêtement identique à l'existant, d'un mur bahut d'une hauteur de 80 cm surmonté d'un grillage rigide d'une hauteur de 1.20 m.
- Prévoir un portail d'une largeur de 1.40 m pour l'accès à la maison de retraite.

### **2<sup>ème</sup> phase Côté droit (vers le Gapeau):**

- Démolition de la rampe existante comportant 5 marches palières.
- Démolition de la console métallique et de son ancrage + enlèvement de la passerelle.
- Démolition des 9 marches de la volée d'escalier le long du Gapeau.
- construction d'une rampe d'une longueur de + - 15 m rejoignant le niveau de la rampe le long du Gapeau (idem rampe phase 1).

### **VII PASSERELLE**

- La passerelle est destinée à être éliminée, soit par démolition ou récupération dans l'état ou elle se trouve et transportée vers l'endroit de sa nouvelle destination.

### **VIII- GARDE CORPS**

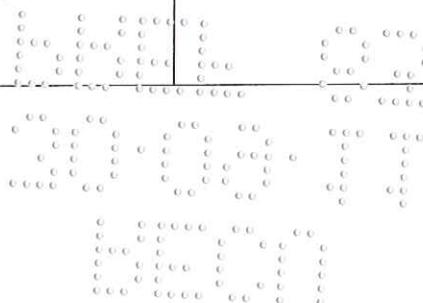
- Remise en état du garde corps du pont en tout point identique à l'existant (y compris peinture).

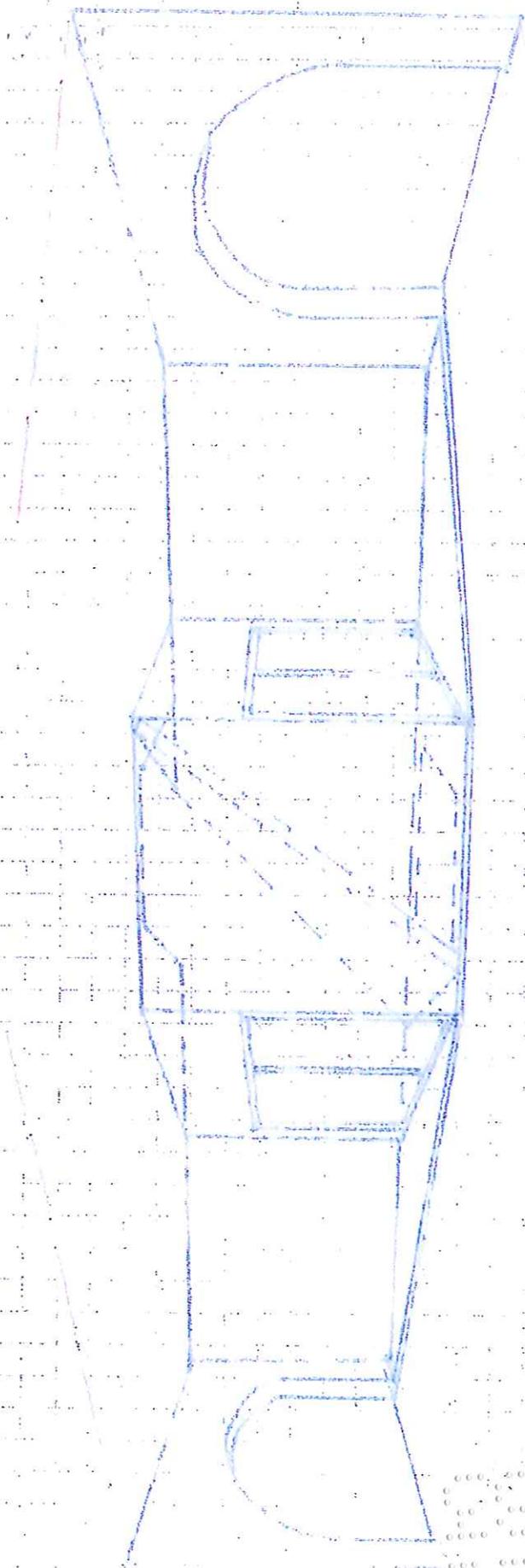


**PROPOSITION CONCERNANT LA DATION DE LA PARCELLE COMMUNALE**

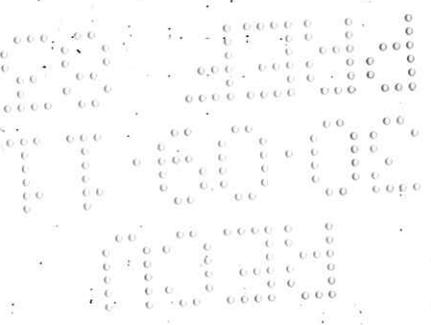
**55, rue République**

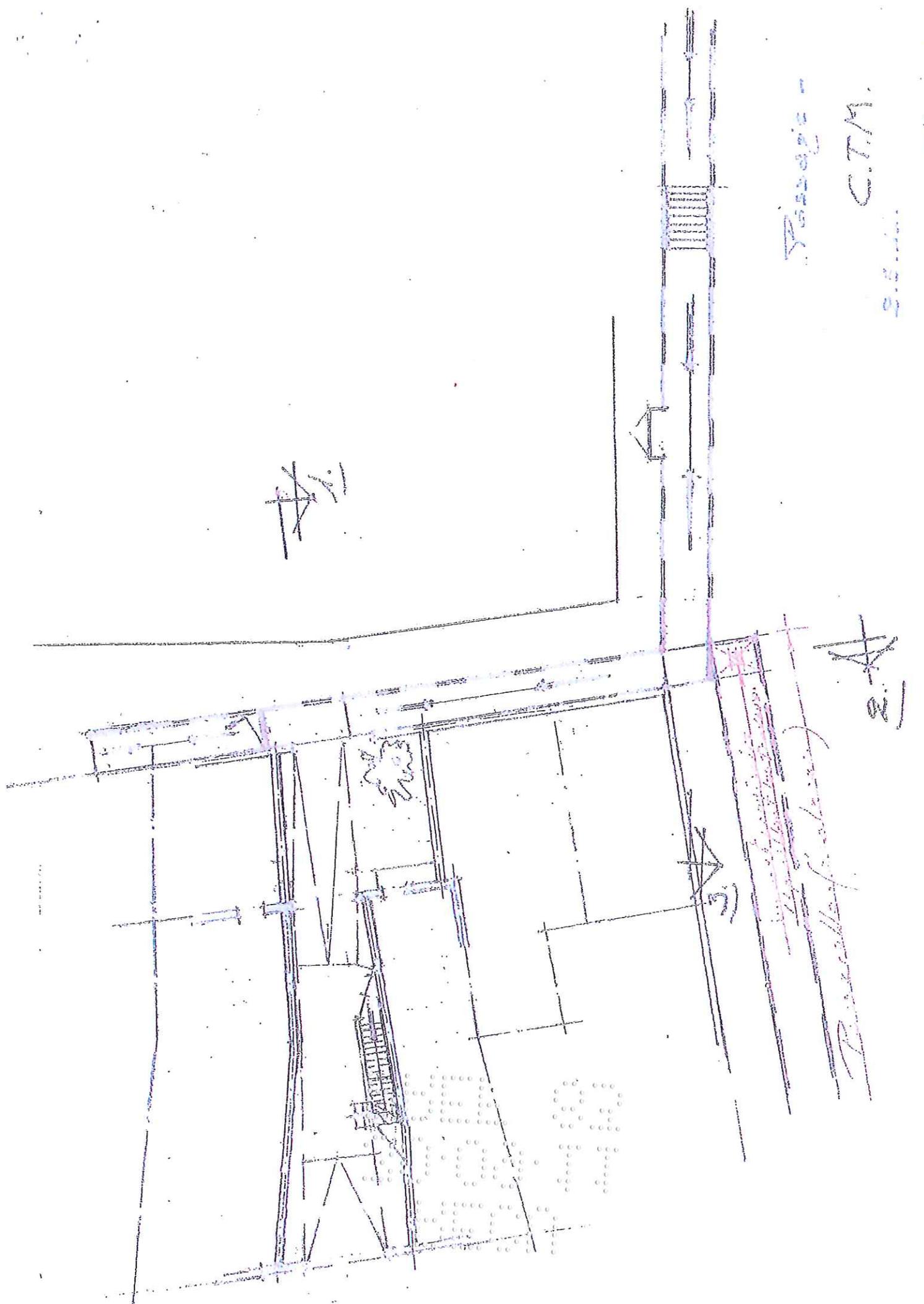
| LIBELLE  | MONTANT EN EUROS             |
|--|------------------------------|
| Parcelle CAMUZET acquise par la commune<br>suivant évaluation des domaines pour<br>Acquisition du fonds de commerce pour   | 218 000<br>30 000            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>248 000</b>               |
| Cession de la parcelle à monsieur GUCCIONE<br>après modification des superficies et<br>suppression du commerce pour  | ...168 000.....              |
| Equivalent en construction réalisé par monsieur GUCCIONE concernant la réalisation du passage piéton en rez-de-chaussée reliant la rue République et les berges du Gapeau<br>Début des travaux 2011. Livrés pour 2012. |                              |
| Travaux en rez-de-chaussée en sous œuvre<br>suivant programme et plan annexés  | 110 000                      |
| Façades suivant programme et plan annexés  | .....22 000                  |
| Cheminement suivant programme et plan<br>annexés   | .....32 000                  |
| Passerelle   | Non chiffré                  |
| Garde corps suivant programme et plan<br>annexés   | .....4 000                   |
| <b>TOTAL DES TRAVAUX</b>   | <b>...168 000...Euros...</b> |





Outfit Passage  
22.11.11





Handwritten scribbles or notes in the upper left quadrant.

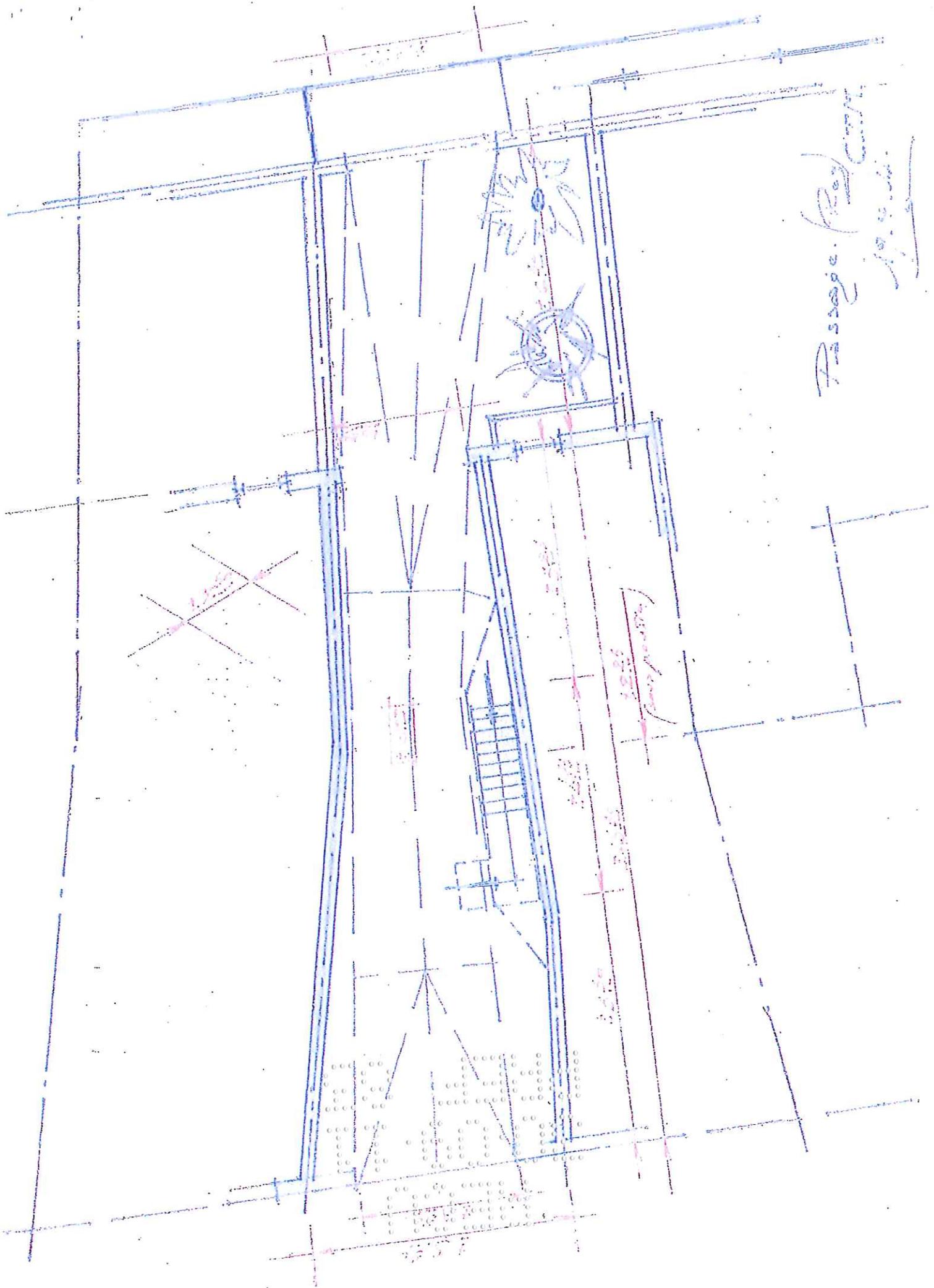
Handwritten text: "Fondage"

Handwritten text: "C.T.M."

Handwritten text: "g.s.m."

Handwritten signature or initials: "E.A."

Handwritten text: "Bureau de plan"



Passage (Red)  
A. S. S. S.

C.T.M

Passage 3.5m

